

Le parlement europeen, corps legislatif ?

Par **Septen**, le 22/11/2007 à 16:22

Bonjour,

Voila donc le titre du sujet que j'ai à traiter, mais pour plus de clarté je vais le remettre dans ce message :

[b:3mgdefwh]"Le parlement européen, corps législatif ?" [/b:3mgdefwh]

D'avance j'annonce la couleur , sur le fait que ma principale faiblesse concerne la problématique et l'élaboration d'un plan cohérent et qui s'enchaîne logiquement. Etant perfectionniste à outrance, je ne me satisfais jamais de mes plans en ayant toujours peur de manquer de traiter un élément essentiel. Vous m'excuserez donc si je prends le risque de ne pas me jeter à l'eau sur un quelconque plan.

Toutefois, pour la réflexion sur le sujet , voici mes premières pistes et la façon dont je compte structurer mon devoir :

A première vue ma réponse très générale au sujet sera "Le parlement européen est bien un organe législatif, mais il n'est pas le seul".

[u:3mgdefwh]En introduction[/u:3mgdefwh]

A cette réponse "instinctive", je me suis interrogé sur la définition a donné au mot "corps" posé dans le sujet: doit on entendre "corps législatif" comme "seul organe participant au processus législatif" ou bien un "corps" définit il un élément du processus législatif ? Je n'arrive malheureusement pas à répondre clairement à cette question, même en consultant le vocabulaire juridique de Cornu, qui me donne beaucoup de définitions du mot "corps" mais malheureusement pas celle qui me permettrait de faire toute la lumière sur le sens que recouvre ce mot.

Pour mon devoir je me dis que la solution serait de "botter en touche" en énonçant quelques définitions du Cornu et ensuite en précisant sous quel sens j'entend ce mot "corps", qui me servira de base pour traiter mon devoir.

Je continue avec le classique rappel sur Composition et missions du parlement européen, en n'omettant pas de rappeler la réforme entrée en vigueur en janvier 1978 sur l'élection démocratique directe des membres du parlement européen.

Je coince un peu à ce niveau car il me semble intéressant de faire une partie (I A par exemple) sur ce nouveau mode d'élection et le fait que le Parlement européen soit le seul organe élu démocratiquement, mais comme je le disais au tout début, je suis perfectionniste et doute beaucoup, donc un avis extérieur m'aiderais bien à régler cette question.

Vient ensuite le rappel de la procédure législative dans l'union européenne, avec notamment les rôles de la Commission et du Conseil.

Vient ensuite ce qui me pose problème, à savoir la problématique (je ne suis pas sur que "Le parlement européen est il le seul organe législatif ?" soit une problématique qui se tienne) et la composition du plan.

[u:3mgdefwh]Dans le développement [/u:3mgdefwh]

Pour ce qui est de la suite de la réflexion, je pensais faire une partie sur la question de la séparation des pouvoirs, notamment le fait que le Parlement n'est pas le seul élément du processus législatif et que nous ne sommes donc pas en présence d'une séparation stricte des pouvoirs, mais plutôt dans le cadre d'un équilibre (avec citation de Locke et Montesquieu à l'appui).

Autre partie que je pense faire (dans un I B ou un II A) et qui pourrait faire suite à celle présentée précédemment, la question de l'évolution du rôle du Parlement dans le processus législatif, en faisant notamment un autre lien avec la nomination des membres du parlement a partir de 1978.

Je pourrais développer ici les 4 procédures dont dispose le parlement pour "intervenir" dans le processus législatif (consultation, avis conforme , coopération , codécision) en montrant donc le cheminement jusqu'à "l'obtention" de la codécision. Je finis sur cette partie en montrant que des oppositions perdurent toujours entre Conseil et Parlement en citant quelques arrêt portant sur ces oppositions.

Voilà l'espèce de fouillis dans lequel je suis actuellement, et je suis évidemment preneur de toute aide pour m'aider a organiser , voir compléter cette ébauche de réflexion que je m'efforce de faire, avec la crainte de ne faire en réalité qu'un repompage de cours.

Par **Septen**, le **23/11/2007** à **17:30**

nouvelle question sur ce sujet (un jour ayant passé, je poste volontairement un nouveau message plutot que d'editer) : serait il interessant selon vous d'aborder la question du traité constitutionnel européen et évoquer la façon dont les institutions devaient être remaniée ? Je l'aurais bien vu dans un II B par exemple